

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 25 JANVIER 2022**

**PROCÈS VERBAL**

**Mme le Maire**

Chers collègues bonsoir.  
Nous allons procéder à l'appel des présents.

**Mme Florence LABOUREE**

Etaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. Emmanuel LIMA, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, MM. MAITROT André, BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, NONCIAUX-GRADOS Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, MM. BOSSAERT Renaud, GROSJEAN Sébastien, NOEL Cédric, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, ROGE Patricia, M. BALLANFAT Florent, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents représentés :**

Mme Michèle ROTH  
Mandataire Mme Catherine LEDOUBLE

M. Jean-Michel DUMONT  
Mandataire M. Pierre-Marie NEFFLIER

Mme Meryam ERCAN  
Mandataire Mme Marie-Pierre LEROY

M. Sébastien LAROCHE  
Mandataire M. Jean-Pierre CORNEVIN

**Absente**

Mme SAINT-DIZIER

**Mme le Maire**

Merci beaucoup.  
Il y a lieu de désigner un ou une secrétaire de séance.

Madame ERCAN étant absente, je vous propose la candidature de Mme PAGLIA.  
Pas d'oppositions, pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Nous devons maintenant adopter le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2021.

Avez-vous des remarques ?

**Mme Patricia ROGÉ**

Dans le procès-verbal, par rapport au dossier d'ouvertures dominicales 2022, nous avons voté contre et c'est écrit « unanimité ». Je pense que c'est juste une petite erreur de note.

**Mme le Maire**

Excusez-nous pour cette erreur, on va corriger bien sûr.

Tenant compte de cette modification, y a-t-il des oppositions, des absentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Mme le Maire**

Le premier rapport concerne les orientations budgétaires. Vous savez que dorénavant la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires est obligatoire. Je vais vous le présenter succinctement et puis cette

présentation sera suivie d'un débat mais n'appellera pas de vote.

### **M. Florent BALLANFAT**

Bonsoir.

Mes remarques sont un peu d'ordre général.

Ce que l'on constate encore une fois, c'est une hausse des recettes fiscales mais sans amélioration ou création des services publics ou d'actions visant à réduire les dépenses à la charge des familles. L'autofinancement qui s'accumule année après année correspond en fait à la compression des dépenses de fonctionnement, des dépenses utiles maintenant, pour financer de l'investissement des dépenses qui seront utiles dans les années qui viennent.

Donc, c'est quelque chose qui nous chiffonne encore un peu. Le non-recours à l'emprunt pour des investissements, comme la crèche dont on ne conteste pas l'utilité, ce sera finalement encore le fruit de sacrifices demandés aux dryats aujourd'hui. C'est assez incompréhensible compte tenu de la situation vécue par pas mal de nos concitoyens.

Ce que l'on espère, c'est que cette année vous pourrez donner suite à notre proposition de financer la totalité de l'abonnement pour les jeunes lycéens de notre commune, ce qui serait un coup de pouce certain aux familles et ça leur permettrait d'apprécier un peu l'effort qui est fait pour eux.

Si ce n'est pas le cas, on va peut-être devoir les inviter à inscrire leurs enfants au tennis pour qu'ils puissent voir l'effet de leurs efforts sur le budget parce que c'est quand même un investissement qui va partir et qui va bénéficier avant tout aux membres du tennis club et dont pas mal de dryats ne verront pas la couleur.

Ça fait partie de ces investissements qui sont quand même utiles. Néanmoins on aimerait aussi que des dryats qui sont en difficulté puissent bénéficier de l'action de la Commune.

Voilà et pour faire un petit parallèle, l'idée que ça donne cette orientation budgétaire, c'est qu'on restreint un peu le budget actuellement pour financer l'avenir mais est-ce qu'on aurait l'idée de restreindre le budget nourriture par exemple de nos enfants pour aider à financer leur premier véhicule plus tard ?

C'est quand même quelque chose auquel, je pense, qu'il faut qu'on réfléchisse concrètement pour peut-être faire aussi quelque chose maintenant et pas que se tourner vers le futur parce que pour le présent il y a des familles qui souffrent et qui ont besoin de notre action.

### **M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Dans le fil de ce que vient de développer M. Florent BALLANFAT, vous essayez de faire la démonstration qu'il y a eu des manques de recettes ces dernières années mais, si on met en parallèle les contributions directes qui sont passées de 2009 à 2022 de 6 146 000 € à 7 998 000 € comme vous nous l'annoncez dans les orientations, ce sont des recettes conséquentes nouvelles. Sur cette même période, en ajoutant les dotations d'état DGF et DSU, on constate que les recettes cumulées ont progressé quasiment d'un million. Donc il y a vraiment du grain à moudre et il y a de quoi satisfaire un certain nombre de services nouveaux à la population.

Ce qu'on a déjà proposé l'année dernière et lors de la campagne électorale, c'est la gratuité des transports pour les jeunes. C'est quelque chose qui va dans le sens de l'avenir puisqu'ils sont très sensibles aux questions écologiques les jeunes et c'est vrai que le développement du transport collectif, c'est une action très importante pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

On a la possibilité dans la commune de mener cette action et de marquer notre empreinte, on l'a déjà dit, comme étant une commune qui agit fortement sur ces questions-là et on ne le fait pas et on peut le regretter.

Une autre petite remarque, plutôt un constat que l'on fait. Ça devient quelque chose de récurrent, on est sur les questions des effectifs de la Commune.

On est à près de 22% d'emplois précaires sur la catégorie C. On pense qu'à partir du moment où la personne satisfait à son poste et que ce poste est nécessaire au service, on ne voit pas pour quelle raison on laisse les salariés dans la précarité et il semble que cela soit devenu un mode de fonctionnement.

Parce que 22%, ce n'est pas rien. Pense-t-on vraiment à ces salariés qui ne peuvent pas se projeter dans l'avenir parce qu'ils ont un emploi précaire alors qu'en fait ils occupent un

emploi qui est absolument nécessaire à la commune. Je ne vois pas au nom de quoi on les laisse parfois plusieurs années avant de les stagiairiser.

J'ai bien vu qu'il y en a 7 qui ont été stagiairisés c'est bien. Mais je pense qu'il y a d'autres personnes qui pourraient être titularisées plus tôt et on les laisse dans la précarité, on ne sait pour quelle raison si ce n'est peut-être pour des raisons idéologiques.

Mais il faut penser que derrière il y a des vies, des familles et il y a des gens qui ont envie de se projeter.

J'ai une autre remarque à vous faire, j'attends peut-être déjà vos réponses.

### **Mme Patricia ROGÉ**

Sur une des phrases, je vois qu'en 2022, la gratuité de l'accueil périscolaire sera maintenue. C'est très bien il n'y a pas de souci.

Par contre, j'ai en mémoire qu'on a signé une CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales, c'était au conseil municipal du 28 septembre dernier, concernant dans le détail du tableau entre autres les ACM extra-scolaires, club ados et périscolaires.

Est-ce qu'actuellement, c'est une question que je me pose, le périscolaire est en ACM et dans ces cas-là, techniquement, j'avais mémoire mais peut-être que cela a changé, que pour déclarer en périscolaire un ACM, il faut une participation des familles. Donc, j'ai l'impression qu'il y a une ambiguïté derrière à moins que la loi ait changé.

### **Mme le Maire**

Je vais essayer de répondre à vos différentes remarques.

M. BALLANFAT, tout à l'heure vous nous reprochez de ne pas emprunter pour investir pour l'avenir mais pour la crèche, nous avons prévu de faire un emprunt l'année prochaine. Pour l'instant, nous sommes au stade des études que nous pouvons financer. Mais pour la construction du bâtiment qui sera un lourd investissement, il y a un emprunt qui est prévu. On ne peut pas emprunter pour tout non plus mais ce programme là il y aura un emprunt.

Ensuite, vous nous avez parlé de la gratuité des bus pour les lycéens.

Je ne vais pas répondre pour l'instant sur ce point. Simplement, dans le rapport qui vous a été présenté, on vous a parlé de l'ABS et de nouvelles actions qui seraient mises en place à destination des familles et des séniors. Les arbitrages n'ont pas encore été faits, il faut qu'on en reparle. On s'est réunis il n'y a pas tellement longtemps, Mme ROGE vous étiez là, pour tirer les conclusions de cette analyse.

Les actions à mettre en place seront définies prochainement et nous mettrons bien évidemment les crédits en face, je ne peux pas vous dire aujourd'hui si cet axe-là sera retenu ou non, il faut qu'on en rediscute tous ensemble.

Enfin, vous regrettez le fait que le tennis ne concerne qu'un petit nombre d'usagers. Je voudrais vous rappeler quand même que le tennis est une des rares associations de la commune qui intervient sur les temps périscolaires et au centre de loisirs et que les courts de tennis pourront bien évidemment être ouverts aux scolaires des écoles élémentaires et du collège ainsi qu'au centre de loisirs, de manière à toucher un plus large public.

Monsieur CORNEVIN, vous nous parlez de la fiscalité supplémentaire qui est liée au dynamisme de notre commune et vous nous reprochez de ne pas avoir apporté de services nouveaux depuis quelques années. Nous avons quand même construit un stade de rugby, nous avons les tennis et la crèche qui sont dans les tuyaux. C'est vrai qu'il y avait une grosse action en direction du sport, il y a eu également les salles de judo-boxe qui ont été refaites complètement. On ne peut quand même pas dire qu'il n'y a pas de services nouveaux apportés, il y en a certains. Après, peut-être que ce n'est pas ceux qui vous conviennent le plus mais c'est quand même un certain nombre de services nouveaux apportés aux dryats.

En ce qui concerne les emplois précaires, je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous. Il ne s'agit pas d'idéologie pure comme vous voulez bien le dire mais simplement vous avez noté que nous avons titularisé 7 personnes. C'est ce qu'on fait et on va continuer de le faire quand il s'agit d'emplois permanents. En revanche effectivement, nous avons un certain nombre d'emplois précaires mais c'est pour les remplacements essentiellement ou bien des vacataires qui peuvent intervenir sur des temps très courts dans le cadre du périscolaire mais sur des emplois qui ne sont pas permanents.

Chaque fois qu'on le peut, on essaie de titulariser les personnes puisque bien évidemment on est conscient du fait que c'est difficile de vivre quand on a un emploi précaire. Chaque fois qu'on le peut, si la personne nous donne satisfaction et que l'emploi est pérenne, on titularise la personne qui est en poste.

Madame ROGE, vous nous parlez du péricolaire mais il n'est pas déclaré en ACM notre péricolaire donc il n'y a pas lieu de faire une facturation.

L'accueil de loisirs du mercredi, par contre, est considéré comme du péricolaire et donc il est facturé.

Est-ce que ça répond à votre question ?

### **Mme Patricia ROGÉ**

Oui, ça répond à ma question puisque dans le tableau qu'on a eu sur la CTG, il y avait effectivement le péricolaire inscrit à l'intérieur des ACM donc je me suis posé la question en revoyant la gratuité. Donc, la semaine non ?

### **Mme le Maire**

La semaine non, c'est juste le mercredi.

### **M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Si on suit ce que vous venez de nous développer par rapport aux effectifs, on ne devrait pas dans les emplois permanents avoir de salariés non stagiaires avant plusieurs années, puisqu'on peut constater qu'au bout d'un an si on se rend compte quand même que la personne fonctionne correctement à son poste, à partir de ce moment-là il doit être stagiaire.

### **Mme le Maire**

Sauf dans le domaine de l'animation où c'est un peu plus compliqué mais pour les autres emplois permanents, effectivement on leur fait faire au moins un an pour s'assurer que la personne convient et ensuite normalement on procède à une stagiarisation.

Si on ne le fait pas, c'est peut-être qu'on pense ne pas avoir la bonne personne.

### **M. Jean-Pierre CORNEVIN**

J'ai une autre petite remarque.

Vous parlez du dynamisme de nos bases de fiscalité à Saint-André, qui sont aujourd'hui ce

qu'elles sont puisqu'il y a une augmentation évidente du produit des impôts directs.

C'est bien sûr lié aux constructions qui sont en cours actuellement sur la commune.

Il ne faut pas que ce constat nous pousse, parce que c'est une nécessité d'avoir plus de construction pour maintenir notre dynamisme et nos bases de fiscalité, à artificialiser les terres comme c'est le cas actuellement sur Echenilly. On vous l'a écrit, on s'est déjà exprimé là-dessus. Il y aura 52 hectares d'artificialisation des terres sur Echenilly. Ça fait déjà une vingtaine d'années qu'on avait imaginé cela, il s'agit même de l'ancienne municipalité, je suis d'accord. Simplement aujourd'hui ça ne correspond absolument plus à ce qui est souhaité. On ne peut pas artificialiser 52 hectares de terre lorsqu'on sait que l'artificialisation des sols est aujourd'hui une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. La transformation d'un espace naturel comme celui d'Echenilly en sol artificialisé ça va forcément modifier, voire détruire, l'habitat et un certain nombre d'espaces animales et végétales, surtout végétales en ce qui concerne Echenilly.

Il nous faut prendre conscience de cette réalité et prendre notre part dans ce combat. C'est pour ça qu'on a alerté et on a dit qu'il faut réagir par rapport à ça et je pense qu'il faut mettre la pédale douce sérieusement. On doit être à 25 hectares actuellement. J'imagine Echenilly avec 52 hectares artificialisés, franchement ça va ressembler à pas grand-chose. D'ailleurs on l'a cité, je le redis ici, dans le projet de loi climat du Gouvernement qui pourtant n'est pas à la hauteur des enjeux, le projet de loi prévoit de diviser par deux sur les dix prochaines années l'artificialisation des terres. Nous, on fait le contraire.

Dans le cadre du budget d'orientations budgétaires puisqu'on peut discuter un peu de choses comme ça de fond, nous on pense que ça serait bien de revoir un petit peu la situation. Il y a des possibilités de modifier le périmètre de la ZAC parce qu'on pense que ce n'est pas raisonnable.

Bien souvent, Mme LEDOUBLE excusez-moi je termine, vous m'opposez le plan local de l'habitat. Maintenant que je suis à Troyes Champagne Métropole, je regarde un peu plus les choses, j'ai lu avec attention le plan local de l'habitat qui met bien des guillemets sur un

certain nombre de principes notamment le fait de faire attention au réchauffement climatique, à l'artificialisation des sols, tout ça c'est évoqué dans le plan local de l'habitat.

Il y a des contradictions que j'ai signalées d'ailleurs en commission, et je voudrais bien que tout ça fasse l'objet de discussions sérieuses parce que là je ne suis pas en train de faire de la polémique, je suis vraiment en train de poser des questions y compris dans le cadre du projet de territoire de Troyes Champagne Métropole, des choses comme ça doivent être évoquées.

**Mme le Maire**

On en a déjà parlé M. CORNEVIN.

Vous savez qu'il y a un besoin de construction de logements et que c'est compliqué dans le même temps de ne pas construire de logements individuels nouveaux sur des terrains qui n'étaient pas construits auparavant et de ne pas densifier les zones urbaines.

Un moment donné, il faut bien quand même trouver une solution puisque quand on construit un collectif entre deux maisons en zone urbaine, ça n'est guère plus populaire que lorsqu'on construit des pavillons sur une terre qui, jusque-là, a été agricole.

Je ne vois pas bien où on peut trouver de la surface pour créer ces logements nouveaux.

Donc, le tout est de trouver le bon endroit où placer le curseur. Il faut trouver un compromis qui soit satisfaisant pour préserver les zones vertes et pour éviter d'y perdre en densification du centre-ville.

Nous aurons l'occasion d'en reparler je n'en doute pas.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

A l'heure actuelle, on n'a pas trouvé le bon compromis. Je peux vous assurer qu'on est plutôt de l'autre côté de la barrière. C'est pour cela qu'on alerte sur cette question-là.

**Mme le Maire**

Quand on construit des zones pavillonnaires, on n'est quand même pas sur une surface qui est imperméabilisée complètement.

Il y a un pourcentage de terrains qui restent perméables heureusement.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Il faut savoir quand même que ce sont des petits lots donc avec pas beaucoup de terrain donc bien souvent c'est très artificialisé, plus que si on avait des terrains de 1500m<sup>2</sup>.

**Mme le Maire**

Je n'ai rien contre les parcelles de 1500m<sup>2</sup>, ça me va très bien mais ce n'est pas le sens des choses, ce n'est pas ce que souhaitent les habitants non plus.

C'est plus difficile de vendre une maison sur un terrain de 1500m<sup>2</sup> qu'une maison sur un terrain de 500m<sup>2</sup>.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Je suis parfaitement d'accord.

**Mme le Maire**

Après il faut l'entretenir, c'est un coût.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Je comprends bien. De toute façon, compte tenu du prix du terrain, les gens ne pourraient pas acheter un terrain de 1500m<sup>2</sup>.

Sauf qu'il faut trouver un équilibre et là actuellement on n'est pas dans l'équilibre. 52 hectares de terre artificialisée, ce n'est pas sérieux.

**Mme le Maire**

C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

**Mme Patricia ROGÉ**

Vous nous parliez du coût des services nouveaux qui était très axé sur le sport et issu de l'investissement.

De l'autre côté, on a des nouvelles familles qui arrivent puisque, comme on vient d'en discuter, il y a de nouvelles habitations.

Je pense également qu'il n'y a pas que l'investissement. Si on a des nouvelles familles qui arrivent, il va y avoir une vraie réflexion sur le fonctionnement de services, parce que les

services de sport, oui pourquoi pas, mais on a vu dans l'ABS tous les besoins beaucoup plus globaux autour des jeunes, des familles, des seniors, ça serait quand même intéressant aussi de voir les besoins en fonctionnement. Ce n'est pas toujours de la dépense inutile. C'est une espèce de chaîne sans fin. On fait venir des gens mais ça fait augmenter des besoins de service et on a vu les populations changent beaucoup et on a besoin d'autres types de services.

C'est du fonctionnement pur quelquefois effectivement et ça serait dommage de s'appuyer encore sur les associations pour qu'elles règlent le tout. Je pense qu'à un moment on peut avoir aussi une politique globale au niveau des services qu'on offre à la population.

### Mme le Maire

Un certain nombre de services sont quand même assurés par la Municipalité. On ne se repose pas en intégralité sur le monde associatif.

Pour ce qui concerne les réflexions familles seniors qu'on a pu avoir l'autre jour, oui il y aura probablement besoin de débloquer un peu de crédits en fonctionnement, j'en conviens.

Encore une fois, on n'a pas fait les arbitrages sur ces sujets-là donc ça me gêne un peu qu'on en discute plus en détail aujourd'hui sachant qu'on n'a pas décidé les orientations qu'on allait prendre.

Je vous invite à ce qu'on puisse en rediscuter bien évidemment prochainement pour voir ce qu'on va mettre en place.

Je pense que nous avons pu échanger largement sur le sujet. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer au rapport suivant.

**CIMETIÈRE COMMUNAL  
MISE À JOUR DES TARIFS DES CONCESSIONS  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

### Mme Patricia ROGÉ

On vient de parler de débat d'orientations, de l'inflation du budget des ménages.

Je pense que pour la commune, c'est vraiment une recette minimale mais pour des foyers ça

peut être un effort qui à notre avis, vu ce qu'on a vu au-dessus et les moyens qu'on a, il n'y a pas lieu d'être demandeur pour quelque chose qui en plus n'a vraiment rien d'agréable. Donc, je pense que nous allons voter contre.

### Mme le Maire

On s'est simplement calés sur Troyes Champagne Métropole pour que ce soit uniforme et s'il y a des difficultés financières, le CCAS peut venir en aide bien évidemment. C'est ce qu'on fait me dit M. ARGAUT.

**Vote :**

**28 voix pour**

**4 voix contre** (Mme Patricia ROGE, M. Jean-Pierre CORNEVIN + pouvoir de M. LAROCHE mandataire de son pouvoir Sébastien LAROCHE et M. Florent BALLANFAT).

**AVANTAGES SOCIAUX ACCORDÉS AU PERSONNEL COMMUNAL SUR LA BASE DES AVANTAGES OCTROYÉS AUX FONCTIONNAIRES D'ÉTAT**

*(Lecture du rapport par M. Renaud BOS-SAERT)*

### Mme Patricia ROGÉ

Ils ne sont pas adhérents au CNAS ?

### Mme le Maire

Non

### Mme Patricia ROGÉ

C'est un choix ?

### Mme le Maire

C'est une question qui a été posée il n'y a pas tellement longtemps à l'ensemble du personnel, donc c'est une option qui n'a pas été retenue.

### Mme Patricia ROGÉ

D'accord, donc cela a été vu avec le personnel et ça avait été le choix du personnel de ne pas adhérer au CNAS.

**Vote : unanimité**

**ESPACE GÉRARD PHILIPPE**

**REMBOURSEMENT DES PLACES  
POUR UN SPECTACLE ANNULÉ**

*(Lecture du rapport par Mme Marie-Pierre LEROY)*

**Vote : unanimité**

**EXTENSION DE RÉSEAUX ENEDIS  
RUE DE LA CROIX BLANCHE  
VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : unanimité**

**VENTE DES PARCELLES BB 663 À FONCIRETAIL ET  
BB664 À LA SARL AGLAE**

*(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)*

**Vote : unanimité**

**COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES  
À TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE  
EXAMEN DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ADOPTÉS  
PAR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES  
CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFÉRÉES  
DU 15 NOVEMBRE 2021**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE  
DONNÉE À MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE  
L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

Le Conseil municipal **prend acte** du rapport.

**Mme le Maire**

Je vous remercie, nous avons épuisé l'ordre du jour.

On vous communiquera prochainement la date du prochain conseil municipal.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

J'ai une question diverse si vous le permettez.

J'ai rencontré des locataires du quartier Maugout cet après-midi au 16 cour Michelet. Ils m'ont fait part des remarques qui avaient déjà été formulées lors de la réunion du quartier le 24 novembre à savoir des problèmes de champignons, de moisissures, de chauffage.

Je suis allé constater de moi-même, et j'ai constaté que dans la salle à manger il fait 14 degrés, j'ai pris une photo du thermomètre. J'ai pris en photo les champignons, c'est hallucinant.

Ces personnes se sentent mises de côté et pas respectées. J'en ai rencontré une dizaine mais à mon avis il y en a encore quelques autres, je n'ai pas fait une réunion publique.

Un autre point, c'est au sujet des répartiteurs de chauffage qui ont été installés et qui sont maintenant facturés 37€ dans les charges de location et qui ne fonctionnent toujours pas.

Ça fait quand même beaucoup, ces gens ne se sentent pas entendus et je comprends leur colère et je m'en fais le relais.

**Mme le Maire**

On va bien évidemment relayer ces remarques auprès de MON LOGIS. Par contre, si vous voulez bien en aparté, je vous demanderai les numéros des logements concernés pour qu'on puisse faire remonter la demande correctement.

Si vous voulez, on en discute après. On va noter et on va faire une relance auprès de MON LOGIS.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

MON LOGIS, ils ont finalement été contactés puisque rien ne se produisait après la réunion publique donc il y a une dame qui y est allée. Finalement, ils ont envoyé PROXISERVE. Le gars a regardé et a dit « la ventilation marche bien » et il est reparti.

Ça fait un peu beaucoup.

**Mme le Maire**

Je vais reprendre contact avec eux.  
Il faudrait effectivement que vous nous donniez tous les éléments ou que les personnes nous envoient les photos, les numéros des appartements.  
On va constituer un petit dossier complet et je vais être leur porte-parole auprès de MON LOGIS.

Je partage bien évidemment votre point de vue sur ce sujet.  
Merci en tout cas.

La séance est levée, je vous souhaite une bonne soirée.

**FIN DE LA SEANCE A 20H15**

La Secrétaire de Séance,  
***Mme Olympe PAGLIA***